

**Espaces Verts - Programme 2000 de travaux - Demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre du programme des travaux prévus au budget 2000, la Commission Environnement propose les travaux suivants :

**I - Domaine des Espaces Verts****1) Investissement**

Au titre du chapitre 90.823.2158. 00507-34000

**- matériels, outillage (équipes d'entretien des espaces verts et production) 270 KF**

Au titre du chapitre 90.823.2188. 00507-34000

**- mobilier urbain (bancs, corbeilles...) 290 KF**

Au titre du chapitre 90.823.2312. 00507-34000

**- travaux de gros entretien et d'amélioration d'espaces verts selon la décomposition suivante : 1 060 KF**

\* soins aux grands arbres des promenades 150 KF

\* grosses réparations en espaces verts dont clôtures, amélioration de l'arrosage des promenades, mise aux normes des aires de jeux existantes (dallage amortissant,...) 250 KF

\* Parc de la Famille (dernière tranche) 150 KF

\* Bois de Saint-Laurent (assainissement de la fontaine) 120 KF

\* Plate-forme expérimentale de compostage 50 KF

\* Parc des Chaprais (réfection clôture côté rue du Repos, 1<sup>ère</sup> tranche) 200 KF

\* Chemin des Fusillés, garde-corps 140 KF

Au titre du chapitre 90.824.2312. 89038-34000

**- travaux divers d'amélioration des espaces verts, quartier de Clairs-Soleils (opération à caractère social) 80 KF**

Au titre du chapitre 90.823.2312. 87024-34000

**- travaux d'aménagement des jardins familiaux : 1 250 KF**

\* Relançons 980 KF  
(dont 150 KF de subvention de l'Etat)

\* Port Douvot et Schlumberger (abris) 270 KF  
(dont 100 KF de subvention de l'Etat)

*2) Fonctionnement*

Au titre des chapitres 92.823.61521 - 34000 **450 KF**

et 92.412.61521 - 34000 **50 KF**

**- travaux de premiers entretiens dans les quartiers**

***II - Domaine des Forêts***

*Investissement*

Au titre du chapitre 90.92.2312.00514 - Budget 06

**- parcours sportifs - Forêts de Chailluz et Bregille  
réhabilitation 2<sup>ème</sup> tranche 105 KF**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter ce programme de travaux,

- autoriser M. le Maire à signer les pièces et conventions ou marchés éventuels à intervenir pour la réalisation de ces travaux,

- autoriser M. le Maire à ouvrir en recettes en dépenses les subventions obtenues de l'Etat pour les jardins familiaux aux chapitres 90.823.1321.87024 et 90.823.2312.87024.34000,

- solliciter les aides financières de l'Etat et du Département du Doubs,

- inscrire et reprendre par décisions modificatives au budget de l'exercice courant le montant des participations, en recettes aux chapitres 90.823. (1321 et 1323) 00507 - 34000 et en dépenses aux chapitres 90.823. 2312.00507 - 34000,

- inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant le montant des participations, en recettes aux chapitres 90.92.1323.00514 - 34000 - budget 06 et en dépenses aux chapitres 90.92.2312.00514 - 34000 - budget 06.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.*